Le Centre d'Accueil de Jour (CAJ) au cœur de la participation sociale

Les CAJ (Centres d'accueil de jour) jouent un rôle majeur pour l'inclusion des adultes en situation de handicap, ils peuvent être considérés comme une étape dans le parcours de la personne. La personne accompagnée pourra évoluer progressivement vers le milieu protégé ou encore développe une complémentarité avec d'autres dispositifs présents sur le territoire : GEM, HDJ, milieu ordinaire...

Les CAJ permettent aux personnes accueillies d'avoir une vie sociale et de se réaliser à travers différentes activités, artistiques, culturelles, sportives. Au sein de l'Unapei 92, bénéficiant de la proximité avec les autres établissements de l'Association, ils constituent un maillon essentiel du parcours de vie des personnes accompagnées.

Le Petit Papillon est allé à leur rencontre.

Les CAJ de l'Unapei 92 offrent 250 places sur 8 sites différents, 2 dans le 92 Nord, 3 au centre et 3 au Sud du département. Ils accompagnent à partir de 20 ans des adultes devtout âge : 30 % ont moins de 30 ans, 40 % ont entre 30 et 45 ans, et 30 % ont plus de 46 ans. Pour les 2/3 environ, ils ou elles vivent à domicile, et parmi ceux qui vivent en foyer, plus des 3/4 sont dans des foyers de l'Unapei 92.

Les CAJ fonctionnent sur un rythme hebdomadaire du lundi au vendredi, ouverts de 8 h 30-9 h à 16 h-16 h 30, à l'année, excepté une fermeture durant le mois d'août.

Historiquement, les CAJ sont les successeurs des CITL (centres d'initiation par le travail et les loisirs) et sont centrés vers la lutte contre l'isolement des adultes en situation de handicap par la participation sociale.

Dans un CAJ, chacun, en fonction de ses centres d'intérêt et de ses capacités, se voit proposer un panel d'activités et un soutien qui lui permet d'acquérir de nouvelles compétences, transposables dans la vie quotidienne, même en l'absence des professionnels ; ce dispositif permet d'ouvrir ainsi le champ des possibles.

Le choix des activités fait partie du projet personnalisé et est formalisé dans un planning, qui va bien sûr évoluer dans le temps, et fait l'objet d'un dialogue régulier. La programmation des activités peut se faire au mois, ou à la semaine, selon les situations et les centres.

« ***Par rapport à son projet, la personne accompagnée va choisir son planning, en s'inscrivant elle-même aux activités qui l'intéressent, avec une négociation de notre part pour qu'elle trouve le bon compromis entre effort et facilité, sans que rien lui soit imposé*** », indique Julia Munoz, Directrice adjointe du CAJ Jean-Claude Richard à Boulogne.

De ce fait, les professionnels, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (AMP, ME, ES, psychologue, psychomotricien...) sont invités à passer constamment du collectif à l'individuel, et à faire jouer la polyvalence entre les activités. L'objectif est de favoriser l'expression de la personne et de l'associer à toutes les décisions. « ***C'est un vrai forum, et le fait de faire entendre sa voix est aussi important que de s'investir dans une activité*** », précise Yolande Legardien, Directrice multi-sites des CAJ de l'Avenir à Fontenay-aux-Roses, de Montrouge et de Sceaux.

DES ACTIVITÉS POUR TOUS ET DES PARTENARIATS INNOVANTS

On retrouve dans les CAJ de l'Association un tronc commun d'activités artistiques (peinture, mosaïque, modelage) ou sportives, en salle et aussi en extérieur, de nombreuses sorties culturelles, de l'initiation au numérique…

Il y aussi des spécificités : au CAJ Le Phare à Neuilly, apprentissage scolaire par la maitrise de la lecture et de l'écriture, atelier buanderie avec pour objectif un stage en ESAT ; au CAJ d'Asnières, autonomie de la vie quotidienne et salle d'esthétique ; le CAJ de Sceaux, ancien service d'insertion professionnelle, a gardé un savoir-faire d'accompagnement au projet professionnel pour ceux et celles qui voudraient passer du CAJ à l'ESAT ; enfin, les CAJ Jean-Claude Richard et Madeleine Vinet à Boulogne-Billancourt sont très orientés sur la création artistique.

Beaucoup de partenariats avec des organismes extérieurs, en lien avec les mairies ou les associations sportives et culturelles locales : ainsi du bowling à Neuilly, qui développe la motricité fine et globale, et l'esprit d'entraide ; ou du yoga à JC Richard ; au CAJ de l'Avenir, de nombreuses activités d'expression artistiques sont en place depuis plusieurs années et ont donné lieu à des évènements ouverts au public, tel le Cabaret Théâtral du 20 novembre.

De même, le CAJ de Vanves prépare pour la fin 2023 une représentation publique d'un spectacle conçu avec un compagnie artistique créée à cette fin par l'établissement, et le soutien d'une danse-thérapeute. Les CAJ de Boulogne et de Vanves sont également très investis dans la participation aux Journées citoyennes annuelles (cf. l'article du Petit Papillon de septembre).

« ***On s'inscrit dans une dynamique d'activités, certes non payées, mais qui impliquent un travail sur soi et qui permettent de s'enrichir du contact de l'autre, d'être de plus en plus autonome, d'apprendre la vie en communauté, et ainsi être citoyen et ouvert sur l'extérieur*** », résume Vincent Pennors, Directeur multi-sites des CAJ Jean-Claude Richard et Vanves.

Y A-T-IL UN PROFIL POUR INTÉGRER UN CAJ ?

« ***À partir de l'orientation MDPH, nous cherchons à répondre à trois questions : Que pouvons-nous apporter à cette personne, en quoi nous allons pouvoir répondre à son besoin ? A-t-elle la capacité de vivre en communauté ? Avons-nous l'encadrement et la structure adaptée ?*** », indique Dorothée Chardeau, Directrice adjointe du CAJ Le Phare.

Une des limites vient du fait que les CAJ de l'Unapei 92 ne sont pas médicalisés et ne peuvent parfois pas correspondre à des personnes ayant besoin de soins. Dans une certaine mesure également, l'accueil des personnes nécessitant un accompagnement très individualisé peut présenter à moyen terme quelques complexités. Précisons qu'en moyenne le taux d'encadrement des CAJ est d'1 professionnel pour 4 à 5 personnes accompagnées ayant des problématiques diverses et variées. Tous ne sont pas à ce jour accessibles aux personnes à mobilité réduite.

…

Unapei 92

LES CAJ UNAPEI 92

QUELLES MISSIONS POUR UN CAJ ?

Acteur majeur de l'autonomie et de l'inclusion, le Centre d'Accueil de Jour est un établissement non médicalisé qui accompagne à la journée des adultes en situation de handicap ; il propose de nombreux services et activités pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de la personne par la participation sociale.

- accompagnement vers l'autonomie
- apprentissage vie quotidienne
- participation à la vie de la cité, inclusion
- initiation au travail
- culture, loisirs et activités sportives

EN PRATIQUE C'EST QUOI ?

A partir d'une orientation MDPH, **le CAJ cherche à répondre à 3 questions :**

- En fonction de son projet personnalisé, comment pouvons-nous répondre aux besoins de la personne ?
- La personne a t-elle la capacité de vivre en communauté ?
- Notre structure est elle adaptée à la personne ?

Les CAJ de l'Unapei 92 proposent un **tronc commun d'activités** (activités artistiques, sportives, culturelles et numériques) et développent aussi des **spécificités par établissement** : orientation accompagnement professionnel, développement des apprentissages (lecture, écriture),…

LES CAJ DE L'UNAPEI 92

8 sites (Asnières, Boulogne-Billancourt (2), Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Neuilly, Sceaux, Vanves)

250 personnes accompagnées
Adultes, à partir de 20 ans

DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

En moyenne 1 professionnel pour 4 à 5 adultes accompagnés.
Parmi les métiers :

- Accompagnant Educatif et Social
- Moniteur Educateur
- Educateur spécialisé
- Psychologue

Pour le reste, une fois adulte, tous les âges sont concernés. Les CAJ peuvent notamment proposer une réponse appropriée aux jeunes en amendement Creton.

L'intégration peut se faire sous forme de stage, ou être limitée à un temps partiel, par exemple trois jours par semaine, ou des demi-journées. « ***Ce n'est pas une question d'âge, c'est lié au projet de la personne*** », rappelle Vincent Pennors.

Combien de temps peut-on rester en CAJ ? Cela dépend de la fatigabilité de chacun. « ***Tant qu'une personne s'y sent bien, elle est la bienvenue. On constate qu'à un moment donné, certaines personnes accompagnées se mettent en retrait des activités, même si l'avancée en âge est différente pour chacun. En ce cas, il faut favoriser les transitions douces, et le temps partiel peut être une bonne solution, avec le foyer en relais lorsque cela est possible. Le CAJ est un maillon d'un parcours, et nous tricotons des solutions pour répondre au maximum aux projets de chaque personne, d'où l'intérêt de bénéficier du réseau de l'Unapei92 et de ses partenaires*** », commente Yolande Legardien, Directrice multi-sites des CAJ Avenir, Montrouge et Sceaux.

QUELS OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE À VENIR ?

L'objectif est de développer la transversalité entre les sites, pour multiplier les passerelles de nature à rendre le plus fluide possible le parcours des personnes accompagnées : entre CAJ à activités complémentaires, comme ce qui se fait déjà entre Neuilly et Asnières, ou entre Sceaux et les autres CAJ du 92 Sud pour l'ouverture en août ou pour la préparation au passage en ESAT. Mais également entre CAJ et foyers d'hébergement ou foyers de vie, comme à Boulogne avec les foyers Michelle Darty et Point du Jour.

Un second volet est de renforcer la prévention, notamment avec des actions concernant les troubles de l'alimentation et des addictions avec des partenaires externes également ou en développant la présence de psychologues ou art-thérapeutes. Des CAJ de l'Unapei 92 nécessitent aussi certaines transformations architecturales et nous sommes au travail pour les réfléchir et les mettre en place dans une perspective plus inclusive au sein du territoire.

CONCLUSION

Depuis quelques années l'évolution des CAJ est significative, elle tend à concourir vers un accompagnement plus personnalisé en favorisant de nouvelles modalités d'accueil. « ***Une place n'est plus synonyme d'une présence à temps plein, ce n'est donc plus à la personne handicapée de s'adapter mais bel et bien à l'institution de proposer dès l'admission une offre d'accompagnement prenant en compte les différents besoins, le rythme et les choix de la personne accueillie en CAJ*** », conclut Marjorie Montoies, Directrice Multi-sites de Neuilly et d'Asnières.

Acteurs majeurs de l'autonomie et l'inclusion, les CAJ ont la volonté de promouvoir et soutenir l'autodétermination et la participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

Les CAJ... Un peu d'histoire

Le premier CAJ (ex CITLAH) a été créé il y a une cinquantaine d'années à Boulogne Billancourt par Madeleine Vinet, mère d'un enfant handicapé, qui ne trouvait pas dans les structures existantes de réponse adaptée aux difficultés de son fils.

À l'époque, seuls les ESAT (ex CAT) proposent un accompagnement visant à développer des activités professionnelles. De fait c'est toute une catégorie de personnes qui est exclue de l'accompagnement et qui en est réduite à rester en famille ou à faire des séjours en hôpital psychiatrique.

Mais heureusement depuis ce temps tout à beaucoup évolué et les ESAT remplissent leurs missions en adaptant aux mieux les réponses à apporter aux situations rencontrées.

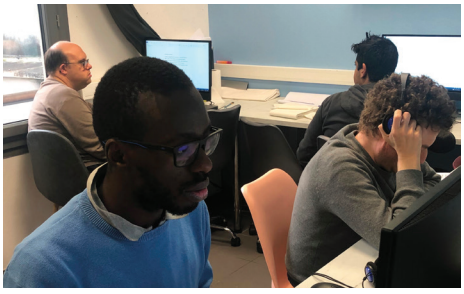

Dans les CAJ, les propositions d'accompagnement visent plus à l'épanouissement personnel qu'au travail au sens où on l'entend généralement. On offre à la personne une large palette d'activités, manuelles, sportives, artistiques pour qu'elle puisse développer, à son rythme, ses propres talents et ainsi gagner en autonomie et en confiance.

C'est d'abord vers les activités manuelles que la plupart des personnes se tournent et, peu à peu, la confiance installée elles se dirigent vers des activités nouvelles pour découvrir un autre univers et de développer de nouvelles compétences.